

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION

14-03-2024

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

14-03-2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 27

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2024-03-27 - N°15

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille vingt-quatre le 27 mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN
Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Thierry SOULIER,
Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO,
Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame
Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame
Mathilde MARQUES, Madame Karine PENDARIES, Madame
Françoise BEAUGUET, Monsieur Tony LARGEAU, Monsieur
Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie
MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-
OURY, Madame Marilyn NGANTCHUE épouse DEM'S LUKA,
Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET,.

Absents représentés :

M. VENTALON	donne pouvoir à	M. le Maire
Mme DENECE	donne pouvoir à	M. RINGEVAL
Mme VIGNAS	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
Mme FABRE	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absent non représenté :

M. BEL ANGE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105772-20240327-2024_03_27_

Sur proposition de M. le Maire,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions ;

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 et suivants et L.2121-14, relatifs au vote du Compte administratif et L.2121-31 au terme duquel le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire, entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif 2023 ;

VU les décisions modificatives du 13 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du Compte de gestion du Trésorier Principal et compte tenu que le vote du Compte Administratif doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

VU l'avis de la Commission « Finances » réunie le 11 mars 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024 ;

Le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle au moment du vote et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Alain HERSCHKORN

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DONNE ACTE de la présentation du Compte administratif 2023 ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier Principal, relative aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (en euros) :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice	6 039 052,59 €
Dépenses de l'exercice	6 020 224,52 €
Résultat de l'exercice	18 828,07 €
Résultat des exercices antérieurs (R002)	736 540,14 €

SOLDE D'EXECUTION 755 368,21 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice	2 014 138,19 €
Dépenses de l'exercice	3 167 363,57 €
Résultat de l'exercice	- 1 153 225,38 €
Résultat des exercices antérieurs (R001)	1 917 307,13 €

SOLDE D'EXECUTION 764 081,75 €

SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE 1 519 441,38 €

Restes à réaliser en investissement

Dépenses 2023	669 681,10 €
Recettes 2023	11 000,00 €
Total des restes à réaliser 2023	658 681,10 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 6 VOIX CONTRE (Mme CARTAU-OURY, Mme NGANTCHUE épouse DEM'S LUKA, Mme FABRE, Mme DUCROQUET, M. DIAZ et M. LE TALBODEC).

VOTE le Compte administratif 2023 présenté.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 27 mars 2024

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

